

## 5 PIÈCES

Bâtiment A - A1403 - 14e étage

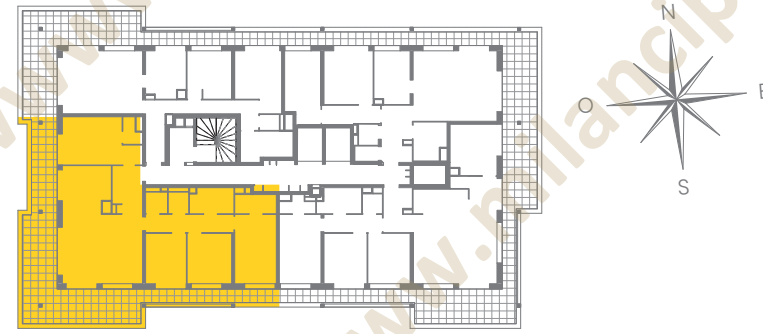
TYPE DE PIÈCE	SURFACES
ENTREE	6.2 m <sup>2</sup>
SEJOUR	24.3 m <sup>2</sup>
CUISINE	9.8 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	14.3 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	12.6 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.8 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	9.0 m <sup>2</sup>
SDE	1.9 m <sup>2</sup>
SDB	4.9 m <sup>2</sup>
WC	1.9 m <sup>2</sup>
WC	2.1 m <sup>2</sup>
DGT	7.02
DRESSING	3.5 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>107.3 m<sup>2</sup></b>
<b>Surfaces extérieures</b>	
TERRASSE	47.5 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE</b>	<b>47.5 m<sup>2</sup></b>

### LEGENDE

All - Allège	LV - Lave vaisselle
AV - Allège vitrée	P - Poutre
BSO - Brise soleil orientables	PL - Placard
CUI - Bloc cuisson	PF - Porte-fenêtre
F - Fenêtre	REF - Réfrigérateur
Fixe - Baie vitrée fixe	SDE - Salle d'eau
LC - Linéaire complémentaire	SDB - Salle de bain
LL - Lave linge	TRI - Tri sélectif
GAINTE TECH.	BETON
TABLEAU ÉLEC.	ISOLANT
SOFFITE	



Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m - Hauteur minimale sous faux-plafond ou soffite sauf mention particulière : 2.20m - Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls sont fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.



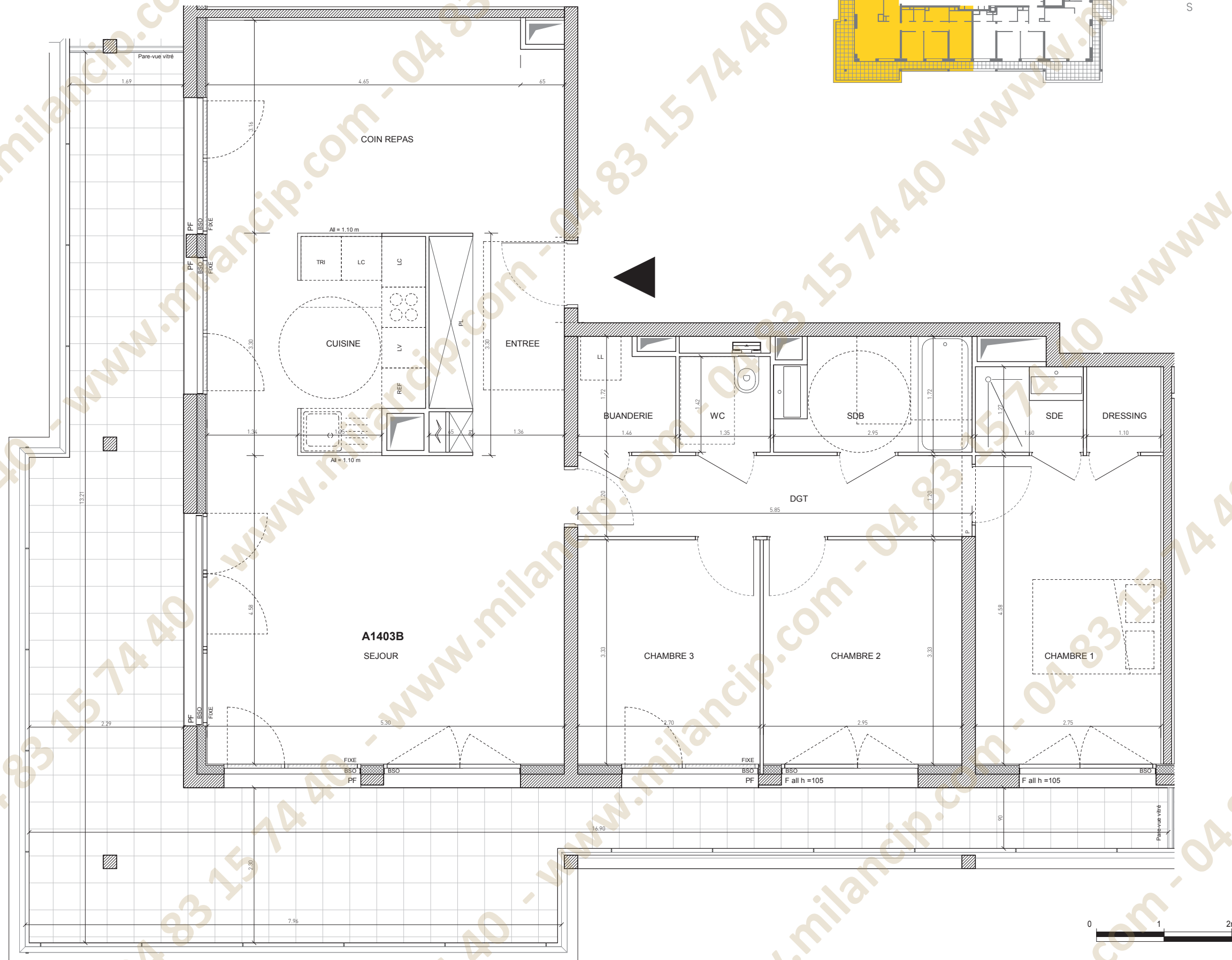
## 4 PIÈCES

A1403 TMA - 14e étage

TYPE DE PIÈCE	SURFACES
ENTREE	6.3 m <sup>2</sup>
SEJOUR	24.3 m <sup>2</sup>
CUISINE	9.9 m <sup>2</sup>
COIN REPAS	16.5 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.6 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.8 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9.0 m <sup>2</sup>
SDE	2.0 m <sup>2</sup>
SDB	4.9 m <sup>2</sup>
WC	1.9 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	2.3 m <sup>2</sup>
DGT	7.02
DRESSING	1.4 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>107.9 m<sup>2</sup></b>
<b>Surfaces extérieures</b>	
TERRASSE	47.5 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE</b>	<b>47.5 m<sup>2</sup></b>

### LEGENDE

All - Allège	LV - Lave vaisselle
AV - Allège vitrée	P - Poutre
BSO - Brise soleil orientables	PL - Placard
CUI - Bloc cuisson	PF - Porte-fenêtre
F - Fenêtre	REF - Réfrigérateur
Fixe - Baie vitrée fixe	SDE - Salle d'eau
	SDB - Salle de bain
	LL - Lave linge
	TRI - Tri sélectif
GAINÉ TECH.	BETON
TABLEAU ÉLEC.	ISOLANT
SOFFITE	



Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m - Hauteur minimale sous faux-plafond ou soffite sauf mention particulière : 2.20m - Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls sont fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.